



# FEDERATION FRANCAISE DE TIR COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DU RHONE

## CHALLENGE TIR AUX ARMES REGLEMENTAIRES 2010/2011

25 – 50 – 200 Mètres

**26 et 27 MARS 2011**

=====

**Le 26 mars 2011 à BRON pour le pistolet 25 m et la carabine 50 m**  
**Le 27 mars 2011 à ROANNE pour le 200 m**

### I – GENERALITES

L'accès à l'échelon départemental est libre. La procédure et les dérogations seront faites selon le règlement Fédéral de la S.E.C.

Pour participer aux championnats les tireurs doivent être munis de la **licence de la saison en cours signée du médecin** ou d'un certificat médical.

Lors du contrôle des armes, les tireurs doivent être en mesure de présenter les documents réglementaires (autorisation préfectorale, déclaration, facture) définis par la législation en vigueur.

Le tireur doit pouvoir prouver, documents à l'appui, que son arme est bien conforme à l'origine.

### II - INSCRIPTIONS :

**DATE LIMITE : 18 FEVRIER 2011**

Montants :	25 - 50 – 200 Mètres	- 20 ans	<b>15,00 €</b>
	25 - 50 – 200 Mètres	+ 20 ans	<b>15,00 €</b>
	Equipes		<b>0.00 €</b>

#### IMPORTANT :

L'inscription aux départementaux est faite sous la responsabilité des directeurs techniques des clubs. Il vous est demandé de bien vous assurer que les règles de sécurité soient connues et appliquées par vos compétiteurs.

#### IMPERATIF :

Pour chaque tireur engagé :

Nom, Prénom, Numéro de Licence + Lettre Clé, Date de naissance, Catégorie ( **ET**, si étranger )

Pour le club : Coordonnées et téléphone du responsable des engagements.

Règlement des inscriptions par chèque global à l'ordre :

**du COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DU RHONE**

Inscriptions et chèque à adresser à :

**CECILLON Gérard 4, impasse VIARD 69004 LYON**

Tél.: 06.86.36.93.17

Afin que la diffusion du plan de tir se réalise rapidement ayez l'amabilité de respecter **la date limite d'inscription du 18 FEVRIER 2011, date reçue.**

